

Tous les professionnels avec un numéro SIRET doivent ouvrir un compte fiscal en ligne (professionnel-rouge).

Une obligation de déposer toutes vos déclarations et vos paiements en ligne (télédéclaration et télépaiement) existe depuis de nombreuses années.

Une messagerie en ligne est à activer (code d'activation transmis sur demande par mel sur sie.cayenne@dgfip.finances.gouv.fr).

Calendrier des échéances professionnelles 2021

Compte professionnel (rouge) OBLIGATION DÉCLARATIVE et de PAIEMENT	ÉCHÉANCES
Déclaration de résultats des sociétés à l' IS – exercice clos du 31/12/2020	19/05/2021
Dépôt et paiement du solde de l' IS (2572) – exercice clos du 31/12/2020	15/05/2021
Déclaration de résultats et paiement de l' IS pour les associations (2070) - Année 2020	19/05/2021
Déclarations de résultats des entreprises individuelles (BIC, BNC et BA) - Exercice 2020	19/05/2021
Déclaration de résultats des SCI (2072) & Syndics de copropriétés (2071) – Exercice 2020	19/05/2021
Paiement de la CFE (acompte 15/06/2021) Solde	15/12/2021
Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés (1330- CVAE -SD)	19/05/2021
Déclaration de liquidation et de régularisation de la CVAE (1329-DEF) - uniquement quand elle est débitrice	04/05/2021
Paiement CVAE acompte 15/06/2021 et 15/09/2021 - solde 2020	05/05/2021 15/06/2021 15/09/2021
Taxe sur les salaires (2502 relevé de solde) Déclaration et paiement chaque année pour le 31/01	31/01/2022
Taxe sur les véhicules de société (3310M ou 2855) Déclaration et paiement chaque année pour le 31/01	31/01/2022
Compte personnel (bleu) OBLIGATION DÉCLARATIVE pour TOUS	
Déclaration d'impôt sur le revenu (2042 C PRO) en plus de la 2042	30/06/2021

Dépôt en ligne des obligations déclaratives 2019 (hors délai). 2018 dépôts en format pdf sur la messagerie du compte fiscal.

Nous contacter

Téléphone de l'assistance téléprocédures des professionnels : 0809 400 210 (gratuit d'un poste fixe)

Vous pouvez prendre un rendez-vous sur impot.gouv/ en bas de page /bloc noir **contact**

Vous devez demander une attestation, déposer des pièces justificatives, poser une question... **sur la messagerie de votre compte fiscal professionnel.**

L'accueil du SIE de Cayenne est effectué uniquement sur rendez-vous.

Vous avez une dette

Lorsque le paiement n'est plus disponible en ligne, un virement est attendu sur le compte bancaire du Trésor public ci-dessous en précisant votre **SIREN** et l'impôt payé dans l'objet du virement.

- RIB : 30001 000642111096708 49
- IBAN : FR76 3000 1000 6421 1100 9670 849
- BIC : BDFEFRPPCCT

Vous avez besoin d'une attestation

- **Demandez là dans votre messagerie du compte fiscal professionnel.**
- **Aucune attestation ne sera délivrée en carbet.**

Conditions

=> **vous devez être à jour** de vos déclarations et paiements (au dernier jour du mois précédant la demande)

=> **aucune attestation n'est délivrée l'année de la création**

1. Votre entreprise relève de l'impôt sur les sociétés : l'attestation est en ligne dans votre compte fiscal
 2. Votre entreprise **ne relève pas de l'impôt sur les sociétés**
=> **Vous devez la demander dans votre compte professionnel dans la messagerie et joindre la copie d'un justificatif selon les cas**
- **Marchés publics** => copie d'un document qui atteste que votre entreprise a été retenue
 - **Défiscalisation** => copie d'une fiche financière, facture pro-forma, devis...
 - **Régularité** => le bordereau de situation est à demander dans votre espace personnel